

SOLIDARITÉS

PROFESSIONS SOCIALES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 29 septembre 2016 portant nomination des membres du jury de l'examen organisé en 2017 pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement général des aveugles et des déficients visuels

NOR : AFSA1630798A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu l'article D.312-116 du code de l'action sociale et des familles;

Vu l'arrêté du 15 décembre 1976 modifié relatif au certificat d'aptitude à l'enseignement général des aveugles et des déficients visuels, et notamment son article 8;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2016 portant ouverture au titre de l'année 2017 d'une session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement général des aveugles et des déficients visuels,

Arrête:

Article 1^{er}

Le jury de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement général des aveugles et des déficients visuels est composé ainsi qu'il suit:

I. – ÉPREUVES DE LA PREMIÈRE PARTIE

Président

M. Laurent DUBOIS-MAZEYRIE, adjoint au chef du bureau de l'insertion, de la citoyenneté et du parcours de vie des personnes handicapées, représentant le directeur général de la cohésion sociale, Paris (75).

Membres titulaires

M. Fabien MARMONIER, inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés, Nantes (44).

Mme Françoise MAGNA, inspectrice pédagogique et technique des établissements pour déficients visuels relevant du ministère chargé des personnes handicapées, Paris (75).

Docteur Marie-Françoise CLOGENSON, ophtalmologiste, SIAM 75, Paris (75).

Mme Elisabeth BINCAZ, directrice du Centre national de formation des enseignants pour déficients sensoriels (CNFEDS), Chambéry (73).

M. Stéphane HAGUES, enseignant, Institut national des jeunes aveugles, Paris (75).

M. Julien BERTHIER, enseignant, Institut national des jeunes aveugles, Paris (75).

Mme Sonia LE MAUFF, enseignante, institut des jeunes aveugles, Lille (59).

Mme Anne LHORO, enseignante, institut des jeunes aveugles, Toulouse (31).

Personnes qualifiées

M. Pascal AYMARD, enseignant, institut Les Hauts Thébaudières, Vertou (44).

M. Laurent BOURRIEN, enseignant, Initiatives pour l'inclusion des déficients visuels, Quimper (29).

Mme Marie-Laure CACHENAUT, enseignante, établissement Jean Lagarde, Ramonville-Saint-Agne (31).

Mme Anne CHOTIN, enseignante, Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés, Suresnes (92).

Mme Agnès GUIBORA, chef de service, centre d'éducation pour déficients visuels, Nancy (54).

Mme Roselyne GUILLEMET, chef de service, institut des jeunes aveugles, Toulouse (31).

Mme Frédérique GUMERY, chef de service, CRDV, Clermont-Ferrand (63).

M. Eric KUENZI, chef de service SAFEP-SAAAS, CREESDEV, Besançon (25).

M. Laurent LINGE, enseignant, centre Louis Braille, Strasbourg (67).

M. Eric OBYN, enseignant, centre FORJA, Paris (75).

Mme Catherine PLANK, enseignante, conseillère départementale pour les troubles des fonctions visuelles, DSDEN, Bobigny (93).

Mme Marie VIRAC, enseignante, Institut national des jeunes aveugles, Paris (75).

Mme Nathalie ZELMEUR, enseignante, centre Louis Braille, Strasbourg (67).

Membres suppléants

M. Patrick COLIN, psychologue, Institut Michel Fandre, Reims (51).

M. Yves FELIX, enseignant, Institut national des jeunes aveugles, Paris (75).

Mme Solène JUVIN, enseignante, institut Les Hauts Thébaudières, Vertou (44).

Docteur Béatrice LE BAIL, ophtalmologiste, IME Jean-Paul, Évry (91).

II. – ÉPREUVES DE LA SECONDE PARTIE

Président

M. Laurent DUBOIS-MAZEYRIE, adjoint au chef du bureau de l'insertion, de la citoyenneté et du parcours de vie des personnes handicapées, représentant le directeur général de la cohésion sociale, Paris (75).

Membres titulaires

M. Fabien MARMONIER, inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés, Nantes (44).

Mme Françoise MAGNA, inspectrice pédagogique et technique des établissements pour déficients visuels relevant du ministère chargé des personnes handicapées, Paris (75).

Docteur Marie-Françoise CLOGENSON, ophtalmologiste, SIAM 75, Paris (75).

Mme Elisabeth BINCAZ, directrice du Centre national de formation des enseignants pour déficients sensoriels (CNFEDS), Chambéry (73).

M. Julien BERTHIER, enseignant, Institut national des jeunes aveugles, Paris (75).

M. Yves FELIX, enseignant, Institut national des jeunes aveugles, Paris (75).

Mme Solène JUVIN, enseignante, institut Les Hauts Thébaudières, Vertou (44).

M. Éric OBYN, enseignant, centre FORJA, Paris (75).

Personnes qualifiées

M. Maximin ASTOURNE, inspecteur de l'éducation nationale, La Réunion (974).

M. Pascal AYMARD, enseignant, institut Les Hauts Thébaudières, Vertou (44).

M. Laurent BOURRIEN, enseignant, institut pour l'insertion des déficients visuels en Finistère, Quimper (29).

Mme Marie-Laure CACHENAUT, enseignante, établissement Jean Lagarde, Ramonville-Saint-Agne (31).

Mme Anne CHOTIN, enseignante, Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés, Suresnes (92).

M. Jean-Yves FAURE, enseignant honoraire, Vanves (92).

Mme Agnès GUIBORA, chef de service, centre d'éducation pour déficients visuels, Nancy (54).

Mme Roselyne GUILLEMET, chef de service, institut des jeunes aveugles, Toulouse (31).

Mme Frédérique GUMERY, chef de service, CRDV, Clermont-Ferrand (63).
M. Eric KUENZI, chef de service SAFEP-SAAAS, CREESDEV, Besançon (25).
M. Laurent LINGE, enseignant, centre Louis Braille, Strasbourg (67).
Mme Marie VIRAC, enseignante, Institut national des jeunes aveugles, Paris (75).
Mme Nathalie ZELMEUR, enseignante, centre Louis Braille, Strasbourg (67).

Membres suppléants

M. Patrick COLIN, psychologue, institut Michel Fandre, Reims (51).
Docteur Béatrice LE BAIL, ophtalmologiste, IME Jean-Paul, Évry (91).
Mme Sonia LE MAUFF, enseignante, institut des jeunes aveugles, Lille (59).
Mme Catherine PLANK, enseignante, conseillère départementale pour les troubles des fonctions visuelles, DSDEN, Bobigny (93).

Article 2

Cet examen est classé dans le groupe 2.

Article 3

Le directeur général de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une mention sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 29 septembre 2016.

Pour la ministre et par délégation :
*La sous-directrice
de l'autonomie, des personnes handicapées
et des personnes âgées,*
N. CUVILLIER